

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<b>Délibération</b>
	<b>Séance publique du 27 novembre 2015</b>	<b>N° 2015-766</b>

## Convocation du 20 novembre 2015

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, M. Noël MAMERE.

### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain JUPPE à M. Michel LABARDIN  
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE  
Mme Anne BREZILLON à Mme Dominique IRIART  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE  
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne WALRYCK  
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU  
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST  
Mme Frédérique LAPLACE à M. Jacques BOUTEYRE  
M. Bernard LE ROUX à Mme Michèle FAORO  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Noël MAMERE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h25  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h10  
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h40  
Mme Maribel BERNARD à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30  
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h30  
M. Jean-Louis DAVID à M. Dominique ALCALA à partir de 10h45  
M. Stephan DELAUX à M. Michel DUCHENE à partir de 11h45  
Mme Conchita LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h  
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h05  
Mme Arielle PIAZZA à Mme Christine PEYRE à partir de 11h  
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 10h30  
M. Alain SILVESTRE à M. Alain TURBY à partir de 12h10  
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 11h30

### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h40

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <p><b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b></p>	<p><b>Conseil du 27 novembre 2015</b></p> <p>Pôle dynamiques urbaines Direction de la nature</p>	<p><b>Délibération</b></p> <p><b>N° 2015-766</b></p>
--	--	--

---

**Chambre d'agriculture de la Gironde - Association interprofessionnelle régionale Bio Aquitaine (Arbio Aquitaine) - Fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural d'Aquitaine (FRCIVAM) - Association Terre de liens Aquitaine (TDLA) - Décision - Convention - Autorisation**

---

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1 – Présentation des partenaires**

**Chambre d'agriculture de la Gironde**

La Chambre d'agriculture de la Gironde est l'organisme consulaire chargé de représenter l'ensemble des acteurs professionnels de l'agriculture du département. Elle est un établissement public administré par des professionnels élus.

Dans le cadre de ses compétences issues de la loi du 31 décembre 1966 en matière de développement économique, la Communauté urbaine de Bordeaux souhaite relancer une activité économique agricole en forte décroissance sur son territoire depuis plus de 10 ans, en soutenant le développement d'une agriculture urbaine durable avec les objectifs suivants :

- restaurer une économie agricole de proximité favorable à ses habitants,
- accroître la part de commercialisation des circuits courts, dont la vente directe et les marchés fermiers,
- développer une agriculture durable, répondant aux contraintes urbaines.

**Association interprofessionnelle régionale bio Aquitaine « Arbio Aquitaine »**

L'association interprofessionnelle régionale bio Aquitaine, ayant pour sigle « ARBIO Aquitaine », est une association loi 1901. Elle a été créée le 30 avril 2012. Son siège social est situé à la Cité mondiale, 6 parvis des Chartrons à Bordeaux. Elle regroupe des représentants des producteurs bio, des coopératives, des groupements de producteurs, des transformateurs et distributeurs développant la filière bio en Aquitaine.

Ses principales missions sont les suivantes :

- fédérer les opérateurs bio régionaux,
- soutenir les partenariats entre les producteurs et les opérateurs économiques,
- développer l'introduction de produits bio en restauration collective,
- promouvoir l'agriculture biologique et ses produits aux niveaux régional, national et international,

- représenter l'intérêt des adhérents et de la filière bio auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et des organisations professionnelles agricoles et agro-alimentaires régionales,
- animer le Pôle aquitain d'information à l'agriculture biologique.

#### Fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural d'Aquitaine (FRCIVAM)

La Fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural d'Aquitaine (FRCIVAM) a été créée en Aquitaine le 19 mars 1986 sous forme d'association loi 1901.

En 2007, elle a initié un programme d'intervention expérimental sur le territoire du parc des Jalles.

Depuis 2009, la FRCIVAM poursuit un programme d'actions sur le territoire de l'agglomération. Depuis la délibération du 22 octobre 2010, la Communauté urbaine, devenue Bordeaux Métropole, a soutenu le programme d'intervention de la FRCIVAM.

#### Association Terre de Liens Aquitaine (TDLA)

L'association loi 1901 Terre de liens Aquitaine (TDLA) a été créée le 13 novembre 2010.

L'association Terre de liens Aquitaine a pour objet de relier entre elles, de soutenir et d'accompagner les initiatives collectives d'acquisition et de gestion du foncier et du bâti, particulièrement en milieu rural et périurbain sur la zone géographique de la région Aquitaine. Elle favorise leur émergence et leur développement afin de maintenir l'emploi et une dynamique en milieu rural dans le respect de la charte du mouvement Terre de liens.

## **2 – Financements accordés précédemment par la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2015**

### Chambre d'agriculture de la Gironde

La chambre d'agriculture de la Gironde a reçu, par délibérations du Conseil communautaire, les subventions suivantes représentant un montant total de 148 409 € :

Programmes d'actions 2011 - Délibération n° 2011/0931 du 16 décembre 2011	38 409 €
Programme d'actions 2012 - Délibération n° 2012/0670 du 28 septembre 2012	40 000 €
Programme d'actions 2013 - Délibération n° 2013/0598 du 27 septembre 2013	35 000 €
Programme d'actions 2014 - Délibération n° 2014/0536 du 26 septembre 2014	35 000 €

### Association interprofessionnelle régionale bio Aquitaine « Arbio Aquitaine»

L'association ARBIO Aquitaine, a reçu, par délibérations du Conseil communautaire, les subventions suivantes représentant un montant total de 30 000 € :

Programme d'actions 2013 - Délibération n° 2013/0579 du 12 juillet 2013	15 000 €
Programme d'actions 2014 - Délibération n° 2014/0821 du 19 décembre 2014	15 000 €

### Fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural d'Aquitaine (FRCIVAM)

La FRCIVAM a reçu, par délibérations du Conseil communautaire, les subventions suivantes représentant un montant total de 121 310 € :

Programme d'intervention 2007-2008 – Délibération n° 2007/0792	14 850 €
Programme d'intervention 2009 - Délibération n° 2009/0336	13 700 €
Programme d'intervention 2010 - Délibération n° 2010/0755	29 600 €
Soutien à l'action de la « couveuse agricole » - Délibération n° 2011/0932	5 160 €
Programme de travail 2012 - Délibération n° 2012/0705 du 28 septembre 2012	20 000 €
Programme de travail 2013 - Délibération n° 2013/0802 du 25 octobre 2013	19 000 €
Programme de travail 2014 - Délibération n° 2014/0673 du 31 octobre 2014	19 000 €

### Association Terre de liens Aquitaine (TDLA)

L'association Terre de liens Aquitaine a reçu en 2014 une subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux d'un montant de 5 000 € par délibération n° 2014/0160 du 14 février 2014 au titre de son action "Accès collectif et solidaire au foncier agricole sur le territoire communautaire".

## **3 – Programmes d'actions 2015 en faveur de l'agriculture métropolitaine**

Les programmes d'actions 2015 des différents partenaires contribuent aux orientations stratégiques de Bordeaux Métropole, et à la volonté affirmée de maintenir et de développer une agriculture urbaine durable, respectueuse de l'environnement, permettant d'accroître le « système alimentaire local », et de soutenir les exploitations agricoles dans leurs projets de développement ou d'installation.

### Programme d'actions 2015 de la chambre d'agriculture

#### *Volet 1: Politique agricole de Bordeaux Métropole*

Soutien et contribution à l'élaboration d'une politique agricole par Bordeaux Métropole.

#### *Volet 2: Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) des Jalles et prospective métropole*

Faciliter la mise en œuvre du programme d'actions défini dans le cadre du PPEANP des Jalles.

### *Volet 3: Mise en place d'un dispositif pour l'installation d'exploitations*

Animation d'un groupe de coordination agricole Installation/disponibilité foncières et accompagnement à l'installation d'exploitations et de projets publics.

### *Volet 4 : Valorisation du potentiel foncier agricole*

Actualisation de l'enquête agricole, présentation de l'étude de localisation des secteurs à enjeux pour une valorisation agricole et action de mobilisation du foncier disponible dans les secteurs à enjeux forts en partenariat avec la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural).

### *Volet 5 : Planification urbaine et appui technique aux services communaux*

Appui technique et expertise dans le cadre du PLU (plan local d'urbanisme), aux services instructeurs des collectivités confrontées à des demandes de construction pour des projets d'installation agricole.

### *Volet 6 : Accompagnement technique des projets « 55.000 ha pour la Nature »*

Accompagnement des services de Bordeaux Métropole et assistance technique aux équipes concernés par des sites de projet, afin de garantir la prise en compte des spécificités agricoles

## Programme d'actions 2015 de l'interprofession ARBIO

La finalité de ce partenariat est d'obtenir à terme sur la Métropole le label Territoire bio engagé (TBE) créé par ARBIO Aquitaine en 2012. Ce label récompense les collectivités ayant atteint les objectifs bio du Grenelle de l'Environnement (6 % des surfaces agricoles bio et 20 % d'approvisionnements bio en restauration collective sur le territoire).

### *Volet 1- Développement de la restauration collective bio*

Organiser les ateliers entre élus et services en charge de la restauration collective sur le territoire pour approfondir l'opportunité d'un projet de légumerie collective.

Prolonger le travail initié en 2014 avec les communes engagées à développer leurs approvisionnements bio et locaux autour des thématiques suivantes : marchés publics et approvisionnements bio et locaux, introduction de produits bio, pratiques culinaires et règles nutritionnelles, sensibilisation des convives à l'agriculture biologique.

Accompagner de manière individualisée les villes de Bordeaux Métropole souhaitant atteindre le label TBE. Mettre en relation les groupements de producteurs présents sur le territoire, notamment la société coopérative d'intérêt collectif Loc'Halle Bio, avec les responsables des cuisines centrales.

### *Volet 2 - Promotion de l'agriculture biologique et communication sur l'engagement de Bordeaux Métropole vers une production et une offre bio et durable sur son territoire*

L'association peut intervenir sur deux types d'actions, l'animation de stands d'information sur l'agriculture biologique dans le cadre d'évènements organisés par Bordeaux Métropole et l'organisation d'un temps fort spécifique dans l'année sur un lieu de vente (magasin bio, marché...) ou sur une exploitation agricole bio.

## Programme d'actions 2015 de la FRCIVAM

### *Volet 1 - Essaimage des contrats locaux consommateurs-producteurs avec le relais AMAP33*

Appui au fonctionnement des 35 AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) sur le territoire de la Métropole. Le Relais AMAP33 apporte son soutien technique aux consommateurs et producteurs, et intervient dans la recherche de nouveaux producteurs.

### *Volet 2 - Accompagner les producteurs à la vente directe collective*

Accompagnement du groupe « notre ferme » de 25 producteurs (multi-productions), autour de plusieurs Marchés fermiers sur la métropole.

### *Volet 3 - Favoriser l'installation de nouveaux producteurs sur le territoire*

Le dispositif de couveuse agricole mis en place par la FRCIVAM Aquitaine sur Blanquefort et Pessac permet d'accompagner via un contrat CAPE (Contrat d'appui au projet d'entreprise) des candidats à l'installation ; Un développement du système « sur site définitif » sera testé, afin de sécuriser les propriétaires et faciliter l'intégration des nouveaux porteurs de projet..

## Programme d'actions 2015 de Terre de Liens

Il s'agit de favoriser l'accès à la terre pour des porteurs de projets en agriculture durable et permettre l'implication des citoyens dans la préservation et la valorisation de terres agricoles, en forte déprise depuis 20 ans.

L'association Terre de Liens Aquitaine, avec l'appui du réseau associatif national, accompagne des porteurs de projet pour leur accès à la terre, informe et rassemble autour des enjeux fonciers et agricoles, et fait appel à :

- **la Foncière**, agréée entreprise solidaire, outil d'épargne solidaire et d'investissement ouvert aux citoyens,
- **la Fondation** reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir des dons, legs et donations de fermes et qui garantit l'usage responsable des terres à très long terme,

Le déploiement du plan d'actions du PPEANP (périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains) de la vallée des jalles rend ce territoire privilégié aujourd'hui pour l'action de l'association.

## 5 – Budgets prévisionnels des programmes d'actions et propositions de participations métropolitaines

Chambre d'agriculture de la Gironde BUDGET PRÉVISIONNEL 2015 (€ H.T.)				
DÉPENSES		RECETTES		%
Charges de personnel	70 000	Chambre d'agriculture de la Gironde	35 000	50
		Bordeaux Métropole	35 000	50
<b>Total dépenses</b>	<b>70 000</b>	<b>Total recettes</b>	<b>70 000</b>	100

Conformément aux orientations budgétaires de la Métropole, et afin de permettre le maintien de partenariats dans d'autres domaines d'intervention, il est proposé d'accorder pour ce programme d'action une subvention de 18 000 €, soit 26% du coût total prévisionnel hors taxe, à charge pour la chambre d'agriculture de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Association interprofessionnelle régionale bio Aquitaine « Arbio Aquitaine » BUDGET PRÉVISIONNEL 2015 (€ H.T.)				
DÉPENSES		RECETTES		%
Charges de personnel	17 769	Bordeaux Métropole	15 000	80
Déplacements, missions	981	Autofinancement	3 750	20
<b>Total dépenses</b>	<b>18 750</b>	<b>Total recettes</b>	<b>18 750</b>	100

Conformément aux orientations budgétaires de la Métropole, et afin de permettre le maintien de partenariats dans d'autres domaines d'intervention, il est proposé d'accorder pour ce programme d'action une subvention de 7 500 €, soit 40% du coût total prévisionnel hors taxe, à charge pour l'association de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

**Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et  
le Milieu rural d'Aquitaine**  
**BUDGET PRÉVISIONNEL 2015 (€ H.T.)**

<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>		<b>%</b>
<b>Axe 1</b> Appui au fonctionnement des AMAP – Création de nouvelles AMAP	20 000	Bordeaux Métropole	19 000	39,58
		Région Aquitaine	6 000	12,50
<b>Axe 2</b> Accompagnement des producteurs à la vente directe collective	8 000	Département de la Gironde	3 000	6,25
		Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt	2 000	4,17
<b>Axe 3</b> Couveuse agricole et installation de nouveaux producteurs	20 000	Autofinancement	18 000	37,50
<b>Total dépenses</b>	<b>48 000</b>	<b>Total recettes</b>	<b>48 000</b>	100,00

Conformément aux orientations budgétaires de la Métropole, et afin de permettre le maintien de partenariats dans d'autres domaines d'intervention, il est proposé d'accorder pour ce programme d'action une subvention de 9 000 €, soit 19% du coût total prévisionnel hors taxe, à charge pour l'association de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

**Association Terre de Liens Aquitaine**  
**BUDGET PRÉVISIONNEL 2015 (€ H.T.)**

<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>		<b>%</b>
<b>Achats</b>	350	<b>Vente de produits et services</b>	6 000	8,88
<b>Services extérieurs</b> (sous-traitance, locations, entretien, réparations, documentation)	5 310	<b>Produits de gestion</b> (cotisations, dons)	3 000	4,44
<b>Autres services extérieurs</b> (rémunération d'intermédiaires, publicité, déplacements, abonnements)	23 700	<b>Subventions</b> Souscription publique Région Aquitaine Départements Bordeaux Métropole Agence de l'eau Adour-Garonne	11 000 15 000 12 000 5 000 4 000	16,28 22,20 17,76 7,40 5,92
<b>Charges de personnel</b>	37 280	<b>Mécénat d'entreprise</b>	11 580	17,14
<b>Autres charges</b> (impôts et taxes, charges financières, gestion courante)	940			
<b>Total dépenses</b>	<b>67 580</b>	<b>Total recettes</b>	<b>67 580</b>	100

Conformément aux orientations budgétaires de la Métropole, et afin de permettre le maintien de partenariats dans d'autres domaines d'intervention, il est proposé d'accorder pour ce programme d'action une subvention de 3 000 €, soit 4% du coût total prévisionnel hors taxe, à charge pour l'association de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Le programme d'action de ces partenaires répond aux critères d'aides financières définis par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 « Projets Nature-Proposition d'un dispositif communautaire d'aide financière et technique aux porteurs de projets » :

- intérêt communautaire : dynamique agricole sur le territoire communautaire ; économie solidaire ;
- ouverture ou service rendu au public : valorisation des espaces naturels et agricoles de Bordeaux Métropole et facilitation de la vente directe au bénéfice des habitants ;

- protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages : préservation et développement de la biodiversité, meilleure connaissance des enjeux agricoles ;
- cofinancements, conformément aux budgets prévisionnels.

Ainsi, la participation de Bordeaux Métropole s'effectuera sous forme de subventions de fonctionnement d'un montant total de 37 500 € répartis comme suit :

- Chambre d'agriculture de la Gironde : 18 000 € ;
- Arbio Aquitaine : 7 500 € ;
- FRCIVAM : 9 000 € ;
- Terre de liens Aquitaine : 3 000 €.

Aucune de ces subventions ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avèrait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-2,

**VU** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

**VU** la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** les objectifs du projet métropolitain permettent notamment la valorisation des espaces naturels et agricoles, et que la volonté de Bordeaux Métropole est de soutenir les actions qui visent à la préservation et au développement d'une agriculture urbaine et périurbaine de proximité,

## **DECIDE**

**Article 1** : une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 € est attribuée à la Chambre d'agriculture de la Gironde au titre de son programme d'actions « Préservation et développement des activités agricoles sur le territoire de Bordeaux Métropole », d'un coût total prévisionnel de 70 000 € hors taxes.

**Article 2** : une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 500 € est attribuée à l'association ARBIO Aquitaine au titre de son programme d'actions « Préservation et développement des activités agricoles sur le territoire de Bordeaux Métropole », d'un coût total prévisionnel de 18 750 € hors taxes.

**Article 3** : une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 000 € est attribuée à l'association FRCIVAM au titre de son programme d'actions « Préservation et développement des activités agricoles sur le territoire de Bordeaux Métropole », d'un coût total prévisionnel de 48 000 € hors taxes.

**Article 4** : une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'association Terre de liens Aquitaine au titre de son programme d'actions « Préservation et développement des activités agricoles sur le territoire de Bordeaux Métropole », d'un coût total prévisionnel de 67 580 € hors taxes.

**Article 5** : Monsieur le Président est autorisé à signer les conventions respectives ci-annexées destinées à définir les modalités d'attribution de ces subventions.

**Article 6 :** Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 7 :** les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal de l'exercice 2015 en section de fonctionnement, chapitre 65, articles 65738 (Chambre d'Agriculture) et 6574, fonction 833.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2015

	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Conseillère déléguée,</p>
	<p>Madame Béatrice DE FRANÇOIS</p>